

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Stratégies Environnementales des Territoires
64.98

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 15 DECEMBRE 2017
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ****OBJET : BP 2018 : Délégation Ressources naturelles et risques environnementaux**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux ressources naturelles et risques environnementaux, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Les ressources naturelles

Le territoire des Bouches-du-Rhône est d'une grande richesse naturelle, mais il est fragile et soumis à de fortes pressions et de nombreux risques. Il compte des ressources en eau importantes (Rhône, Durance, aquifères du bassin d'Aix).

Les milieux aquatiques (cours d'eau, étangs, zones humides) sont depuis des années inscrits dans une gestion intégrée par bassin versant, soutenue notamment par le Département, pour garantir au mieux leur préservation en tant que tels et la qualité des usages qui leurs sont liés.

Dans le cadre de la réforme territoriale, le Département joue encore un rôle essentiel en apportant son soutien aux projets portés par les communes ou leurs groupements (eau potable, assainissement, GEMAPI).

Pour la première fois, des ruptures de l'alimentation en eau potable ont été observées durant l'été 2017 dans le département. Cet épisode de sécheresse nous rappelle que les enjeux sur notre territoire portent à la fois sur la préservation de la qualité de la ressource, la maîtrise des volumes prélevés (lutte contre les fuites dans les réseaux, consommation) et la sécurisation par deux ressources distinctes pour faire face à une pollution majeure. Actuellement, seules 29 communes sont totalement sécurisées.

Le Département des Bouches-du-Rhône, conscient de cet enjeu territorial souhaite s'engager dans une démarche transversale pour mieux protéger et valoriser cette ressource : celle-ci se traduit par une politique foncière (acquisition, gestion), une sensibilisation des citoyens (associations) des aides communales (mise en place de mouillage préservant les herbiers de posidonies ...) ...

Les risques environnementaux

Le territoire départemental est très marqué par la présence de risques naturels (inondations, mouvements de terrains, séismes, incendies, aléas climatiques, submersions marines, érosions littorales), intensifiés par la géographie physique et le régime climatique méditerranéen. S'y ajoutent la qualité de l'air et les risques technologiques.

Pour 2018 le Conseil départemental souhaite engager des actions significatives sur la qualité de l'air et la prévention des risques technologiques.

L'air

La préservation de la qualité de l'air est une problématique commune et transversale à l'ensemble des villes et territoires des Bouches-du-Rhône (dépassements de normes, de valeurs limites...). La France a mis en place des Plans de Prévention de l'Atmosphère afin de proposer des solutions et répondre notamment au précontentieux qu'elle a avec l'Europe sur une dizaine de zones dont le département des Bouches-du-Rhône. Ce dernier cumulant les grandes zones urbanisées, les réseaux routiers et autoroutiers et les grands pôles d'activités, industriels, pétrochimiques, maritimes et aéroportuaires en font une zone d'émissions importante de polluants atmosphériques.

Le Département s'est engagé dans une réflexion volontaire dont l'objectif est d'identifier des leviers opérationnels et efficaces pour participer activement à la diminution de ces émissions.

Les risques technologiques

Le territoire est aussi très exposé aux risques technologiques notamment sur le pourtour de l'étang de Berre. Le législateur a désigné les Départements en tant que Personne et Organisme Associé (POA) dans l'élaboration des PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques). Sur son territoire, le Département est un des co-financeurs des mesures prescrites par les PPRT pour protéger les riverains de ces sites industriels. Le département compte 17 sites industriels pouvant couvrir un ou plusieurs établissements dits SEVESO seuil Haut, chacun devant être couvert par un PPRT dont l'objectif est de limiter les conséquences d'un accident susceptible de survenir sur le site.

A ce jour, 12 PPRT concernant 10 communes ont été approuvés par le Préfet. Sur le département, le coût total des 17 PPRT est estimé par les services de l'Etat à 130 M€

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL